



Livraison de bois de mauvais qualité

Par **profoturia57**, le **02/12/2008** à **13:46**

bonjour,

vendredi 28 novembre, j'ai fait livrer 6 steres de bois de chauffage par un professionnel. le livreur ayant déposé le bois en tas sur le trottoir, je me suis empressé de dégager le passage et de ranger celui ci dans mon garage.

or, il s'avère que le bois livré n'est pas sec, il est humide au toucher, et ne brûle presque pas, fait beaucoup de fumée, en un mot : inutilisable.

quel recours ai-je pour échanger mon bois ou le faire reprendre?